

"Ne fermons pas les yeux" - 1/2

"Ne fermons pas les yeux" Spectacle musical sur le thème de l'enfance malheureuse : de Natahlie Parisot et Michel Dangain.

Thème général du spectacle musical : "L'enfance malheureuse dans le monde".

Le thème de l'enfance malheureuse est vaste. Il peut s'agir d'enfants subissant des violences morales ou physiques, ce que l'on retient le plus souvent dans l'actualité... Mais il s'agit aussi d'enfants "prisonniers" des bombes, d'enfants qui meurent de faim ou de soif. La maltraitance est vaste... Ne voulant pas faire de ce spectacle musical un mélodrame, nous avons choisi d'y incorporer une part de poésie, de rêve en y incluant un personnage tout droit sorti d'un conte de fée, Rhapsodie... Car les rêves font aussi partie intégrante de la vie et quelque fois, c'est eux qui nous tiennent en vie, autant que l'espoir. Dans ce spectacle musical, il n'y a pas de mots crus, de mots choquants. Les faits sont racontés avec des mots choisis pour ne pas blesser celles ou ceux qui pourraient se sentir concernés. De même qu'un individu maltraitant n'est pas désigné dans son individualité, mais représenté par un personnage (une ombre) que l'on appellera "L'Autre". Toujours pour les mêmes raisons, car il n'est pas question de le juger. Ainsi, "L'Autre" représente un seul être comme il peut en représenter plusieurs. Il est tour à tour, femme, homme ou les deux, groupe, société, état... Mais dans tous les cas, il est un personnage profondément antipathique. Néanmoins, ce spectacle musical ne se veut pas moralisateur. Il a été écrit pour mettre un accent sur un fait de société dont on n'osait pas parler il y a encore quelques années, mais qui, au jour d'aujourd'hui est encore d'actualité. Des milliers d'enfants ont subi et subissent toujours des violences sans que personne n'en sache rien, pas même le voisin de palier ou la copine de classe, pas même 20 ans ou 30 ans après. Le silence est une muraille indestructible et à cause de ce silence, nombreux sont les "mis en cause" qui vivent impunément et librement leur vie de tous les jours sans jamais prendre conscience des dommages qu'ils occasionnent ou qu'ils ont pu occasionner sur un être vivant. C'est pourquoi, le spectacle musical ne se raconte pas... Il s'écoute tout simplement. Bien sûr, il se rattache à quelques exemples de faits réels, qui ne sont seulement que la représentation infime de centaines d'autres histoires malheureuses, mais simplement parce qu'il faut dire certaines choses, très pudiquement peut-être, mais les dire quand même pour que les consciences bougent et que les choses changent. C'est donc un message d'espoir !

Le but

Ce spectacle musical a pour but de sensibiliser l'être humain aux problèmes des enfants confrontés à toutes formes de violence physique, sexuelle ou morale, à l'horreur de la guerre, à la famine, à l'esclavagisme, etc ... Mais la Convention Internationale des droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989 par l'ONU reste bafouée dans de nombreux pays. Selon cette Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans (sauf si la majorité est atteinte plus tôt, en vertu de la législation qui lui est applicable). A cet effet, tout enfant a droit à la vie, au respect, à l'amour et doit se sentir protégé dans son milieu familial ou tout autre milieu institutionnel. Dans le cas contraire, c'est l'Etat qui doit jouer le rôle de protecteur et s'occuper de l'enfant. Mais ce n'est pas toujours le cas. Pourtant, malgré les traumatismes subis chez de très jeunes enfants, il y a toujours possibilité de reconstruction, de réinsertion. On peut leur venir en aide et leur redonner goût à la vie. Rien n'est irréversible, il y a toujours de l'espoir, mais il faut savoir ouvrir les yeux.

Alors, nous n'avons qu'un seul message ... Ne fermons pas les yeux !

Droits versés à une association

"Ne fermons pas les yeux" - 2/2

Une partie des droits sera reversée à une association oeuvrant pour l'enfance malheureuse.